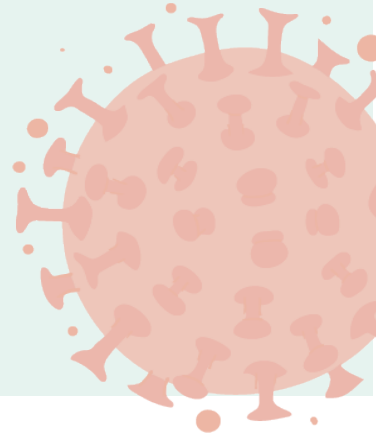


Enjeux éthiques liés à l'allocation des ressources et l'accès aux services de santé

Fiche synthèse



Cette fiche synthèse est complémentaire au [Cadre de réflexion sur les enjeux éthiques liés à la pandémie de COVID-19](#)¹. Deux autres fiches semblables à celles-ci ont été produites. Dans leur ensemble, elles couvrent les principaux messages du document original.

La fiche s'adresse :



- ▲ aux décideurs, gestionnaires et professionnels de la santé et des services sociaux ;
- ▲ à leurs partenaires intersectoriels de tous les paliers ;
- ▲ aux acteurs des milieux médiatiques ;
- ▲ aux citoyens interpellés par les enjeux éthiques liés à la pandémie.

Objectifs :



- ▲ Illustrer les enjeux éthiques liés à l'allocation des ressources à l'accès aux services de santé en contexte de pandémie ;
- ▲ Fournir des repères pour l'action en cohérence avec l'analyse éthique.

Contexte

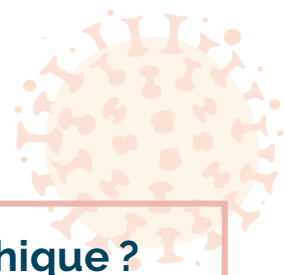
La lutte aux pandémies force les décideurs à établir des priorités dans l'allocation des soins de santé et des ressources disponibles. L'établissement des priorités concerne les plans :

- ▲ **individuel** (ex. : le triage des patients²) ;
- ▲ **organisationnel** (ex. : report de chirurgies moins urgentes) ;
- ▲ **populationnel** (ex. : incidences négatives plus grandes pour certains groupes de personnes).

Des enjeux éthiques se cristallisent de façon particulière dans certaines situations et font appel aux valeurs de **bienfaisance**, de **non-malfaisance**, de **prudence** et de **justice (équité)**. Quelques-unes de ces situations sont abordées dans cette fiche.

¹ Désy *et al.* (2020). Cadre de réflexion éthique sur les enjeux liés à la pandémie de COVID-19. Québec : INSPQ

² L'information sur le triage des patients se retrouve dans le protocole s'intitulant « Le triage pour l'accès aux soins intensifs (adultes et pédiatriques) et l'allocation des ressources telles que les respirateurs en situation extrême de pandémie ». Ce dernier n'est pas accessible au public en date du 4 mai 2020, mais a été envoyé le 9 avril 2020 aux présidents-directeurs généraux des établissements publics de santé et de services sociaux (source : Cousineau, Marie-Ève. Qui aura droit à un lit ou à un respirateur s'il en manque durant la pandémie ? Le devoir, 18 avril 2020). La question du triage des patients ne sera pas traitée dans cette fiche, bien que l'imposition d'un tel cadre éthique n'évacue pas complètement les situations où des choix pourraient être sujets à délibération.



Qu'est-ce qu'un enjeu éthique ? Qu'est-ce que l'analyse éthique ?

- ▲ Un enjeu éthique se présente lorsque des valeurs entrent en tension et qu'il est difficile d'accorder préséance à l'une ou l'autre *a priori*.
- ▲ Pour résoudre le conflit, l'analyse éthique consiste à rendre explicites les valeurs en jeu et à en faire l'arbitrage afin d'en arriver à des solutions acceptables et justifiables. La réflexion éthique contribue à orienter la communication publique, à éclairer la décision à prendre ou à donner un sens à l'action qui a été privilégiée.
- ▲ Plusieurs valeurs sont sollicitées dans une situation de pandémie : la bienfaisance, la prudence, la justice (équité), la responsabilité, la non-malfaisance, la solidarité, la confiance, la transparence, le respect de la confidentialité, la proportionnalité et la liberté³.

Tension entre la valeur de bienfaisance et celles de non-malfaisance et de prudence

- ▲ L'annulation ou le report des chirurgies non urgentes et semi-urgentes, par exemple, est justifié par la volonté de faire en sorte que le système de santé dispose des ressources suffisantes pour traiter les personnes atteintes de la COVID-19 (volonté de bienfaisance). Cette valeur entre en tension avec le souci de non-malfaisance, qui implique de prendre en compte les incidences négatives potentielles de ce choix (ex. : conséquences médicales du délai, effets psychologiques de l'attente, etc.).
- ▲ Par ailleurs, l'allocation des ressources doit également prendre en compte la santé des travailleurs. Le personnel du service de la santé et des services sociaux est un acteur de premier plan dont il faut assurer la protection, notamment au regard de l'épuisement professionnel, invitant ainsi à la prudence dans la gestion du personnel (charge de travail, conciliation travail-famille, etc.).



Des repères pour l'action

- ▲ La réflexion sur les dimensions éthiques des services temporairement écartés devrait être effectuée et reprise **au fur et à mesure** de l'évolution de la situation.

³ Le [document original](#) donne la définition de chacune des valeurs.

Articulation entre la valeur de bienfaisance et celle de justice (équité)

Comme évoqué, la **bienfaisance** peut justifier une réorganisation de l'allocation de ressources et une restriction de l'accès à certains services (ex. : report des chirurgies). Toutefois, les décisions à prendre sont notablement difficiles à arbitrer au regard de la **justice (équité)**. Qui doit-on privilégier ? Par exemple, en début de pandémie, l'intention des autorités sanitaires italiennes d'instaurer une limite d'âge pour l'accès aux soins intensifs a soulevé l'épineuse question du respect des droits fondamentaux des personnes.

Toutefois, sous un autre angle, la distribution **équitable** des ressources et l'adaptation des services – à ceux qui en ont davantage besoin – contribuent à la **bienfaisance**, plutôt que de s'y opposer. En effet :

- 1 Certaines catégories de personnes sont plus **exposées aux conséquences négatives** de la situation pandémique ;
- 2 Ces personnes sont parfois **déjà en situation de vulnérabilité ou d'exclusion** étant donné leur statut social ou leur âge, par exemple ;
- 3 Ainsi, les mesures de santé publique en faveur de l'équité en contexte de pandémie améliorent la **bienfaisance** attendue, parce qu'elles contribuent à **réduire les inégalités sociales de santé** ;
- 4 De plus, les efforts intensifiés auprès des personnes plus à risque de contracter la COVID-19 permettent de **lutter plus efficacement contre la transmission du virus**.

Exemple d'articulation entre la valeur de bienfaisance et celle de justice (équité) : Les travailleurs et travailleuses de l'industrie du taxi (incluant UBER ou EVA)

1. **Exposition au risque** : risque élevé de contracter la maladie : contacts avec des personnes de retour de voyage, transport de personnes présentant des symptômes de COVID-19, impossibilité de respecter la distance de 2 m.
2. **Situation d'exclusion ou d'inégalité** : plus de la moitié sont des personnes immigrantes⁴ et elles ne disposent que de peu de ressources – notamment en termes de syndicats et d'associations.
3. **Mesures possibles** : des efforts importants pourraient être faits pour que ces personnes disposent de l'information et l'équipement nécessaire pour bien se protéger, protéger leurs proches et les usagers de ces services.

⁴ Xu, L. (2012). *Qui conduit un taxi au Canada ?* Citoyenneté et Immigration Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/conduit-taxi-canada.html>



Le contenu original de cette fiche provient de :

Désy, M., St-Pierre, J., Leclerc, B. Couture-Ménard, M-È, Cliche, D, Maclure, J. Comité d'éthique de santé publique et Comité de l'éthique en science et technologie (2020). *Cadre de réflexion sur les enjeux éthiques liés à la pandémie de COVID-19*, Québec : INSPQ.

AUTEURS DE LA FICHE SYNTHÈSE

Félix Lebrun-Paré

Caroline Tessier

Direction de la valorisation scientifique, des communications
et de la performance organisationnelle

CONCEPT VISUEL D'ORIGINE

Valérie Beaulieu

ÉDITION

Isabelle Gignac

Direction de la valorisation scientifique, des communications
et de la performance organisationnelle

© Gouvernement du Québec (2020)